

# Portefeuille Scotia Vision prudente 2010

## Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2012

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le « rapport ») contient les faits saillants financiers du Fonds, mais pourrait ne pas contenir les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire des états financiers annuels en appelant au numéro sans frais 1 800 268-9269 ou en vous adressant à votre représentant en fonds communs de placement. Vous pouvez également nous écrire à Scotia Asset Management, Scotia Plaza, 52<sup>nd</sup> Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1, ou consulter notre site Web, [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), ou le site SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Vous pouvez également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs Scotia S.E.C., et « Fonds » désigne le Portefeuille Scotia Vision prudente 2010.

*Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs sur le Fonds. Ces énoncés sont de nature prédictive et dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y renvoient, ou incluent des termes comme « s'attend à », « planifie », « prévoit », « projette », « croit », « estime » ou d'autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives, les plans d'action ou les projets futurs constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les événements, les activités et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et politique, les conditions du marché, les taux d'intérêt, les taux de change, les décisions réglementaires, les poursuites judiciaires, les changements technologiques et les événements catastrophiques. Le lecteur doit peser avec soin ces facteurs ou d'autres avant de prendre une décision en matière de placement et de s'appuyer sur ces énoncés prospectifs. Il n'entre pas dans nos intentions de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons.*

### Analyse du rendement du Fonds par la direction

#### Objectifs et stratégies de placement

Le Portefeuille a pour objectif d'adopter une stratégie de répartition de l'actif qui se concentre sur la réalisation d'un rendement global équilibré. La date cible du Portefeuille a été atteinte, et il est prévu que le Portefeuille continue à être géré d'une manière conforme à son objectif de placement, qui consiste à investir dans

différents fonds communs de placement, et plus particulièrement dans des fonds de revenu et de quasi-liquidités.

Le Portefeuille peut investir dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par nous ou par d'autres gestionnaires de fonds communs de placement.

Le Portefeuille peut à l'occasion changer de fonds sous-jacents, selon l'évaluation des marchés par le conseiller en valeurs et la capacité des fonds sous-jacents à permettre au Portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement. La stratégie de répartition de l'actif du Portefeuille devient plus prudente à l'approche de sa date cible.

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres fonds communs de placement, le Portefeuille peut conserver une partie de son actif sous forme de trésorerie ou d'instruments du marché monétaire à des fins défensives ou s'il est à la recherche d'opportunités de placement. Le Fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

#### Risque

Le Portefeuille s'expose indirectement aux mêmes risques que les fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille subit les risques liés à un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. Le risque global de placement dans le Fonds demeure le même que celui indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds.

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui souhaitent investir pour une période compatible avec la date cible du Fonds, qui recherchent un portefeuille de base équilibré devenant plus prudent à mesure que sa date cible approche et bien diversifié par catégories d'actifs, styles de placement, zone géographique et capitalisation boursière, et qui ont une tolérance au risque faible à modérée.

#### Résultats

Pour la période de référence, le rendement des parts de série A du Portefeuille s'est établi à 3,31 %, comparativement à 3,60 % pour l'indice général, l'indice obligataire universel DEX, et à 5,33 % pour l'indice de référence mixte, constitué à 52 % de l'indice obligataire universel DEX, à 22 % de l'indice composé S&P/TSX, à 15 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 11 % de l'indice MSCI Monde (en dollars canadiens). Contrairement au rendement des indices, celui du Portefeuille est établi après déduction des honoraires et des charges. Tout écart entre le rendement des parts de série A et celui des autres séries du Portefeuille n'est que le résultat de frais de gestion différents imputés à chaque série ou de frais d'exploitation recouverts auprès de chaque série. Voir la rubrique *Rendement passé* pour le rendement des autres catégories du Portefeuille.

L'incertitude politique et économique des marchés des capitaux s'est maintenue tout au long de 2012, car les responsables de l'élaboration des politiques et les banques centrales dans le monde entier se sont trouvés aux prises avec une plus faible croissance, des changements au sein de leur direction et le malaise général des investisseurs. Pour atténuer cette conjoncture monétaire éprouvante, un certain nombre de programmes nationaux ont été lancés, dont certains semblent reposer sur une détermination de fer. Les États-Unis ont augmenté leur programme de rachat d'obligations et leur ouverture à de plus faibles taux d'intérêt à long terme, lesquels ont été liés pour la première fois à l'amélioration de la situation du marché du travail. Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, a promis qu'il « ferait tout ce qui est nécessaire » pour préserver l'euro, notamment en mettant en œuvre sa propre initiative de rachat d'obligations illimité. La Chine, qui, pour sa part, a éprouvé de nouvelles difficultés en lien avec le ralentissement de sa croissance économique, a appliqué une autre série de mesures de relance, y compris sa première réduction de taux d'intérêt depuis 2008.

Si les marchés mondiaux étaient censés payer le prix de ces tensions permanentes, en fait, ils ont plutôt bondi. Les principaux marchés d'actions ont connu des résultats retentissants sur 12 mois, menés par les indices MSCI Europe et MSCI Marchés émergents. L'indice S&P 500 a fini l'année 2012 particulièrement bien, affichant des rendements supérieurs à 10 %. Le rendement de l'indice composé S&P/TSX, qui a atteint 7,19 % au cours de l'année, a été inférieur en raison du rendement relatif des pays riches en ressources, qui est attribuable à une plus faible demande mondiale des produits de base. L'indice obligataire universel DEX a également terminé l'année sur une bonne note, avec un gain annuel de 3,60 %, maintenu grâce à la solide performance des trois secteurs d'obligations (fédérales, provinciales et de sociétés) au Canada.

Le Fonds Scotia de dividendes canadiens s'est révélé bénéfique pour le Portefeuille, tandis que le Fonds Scotia d'obligations mondiales a nuí à son rendement relatif pour la période.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions au taux établi de temps à autre par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées pour une série est supérieur à la tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que les distributions versées par les séries du Fonds n'ont pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Pour la période de référence, le Portefeuille a enregistré des rachats d'un montant net de 4 592 108 \$.

### Événements récents

À l'aube de l'année 2013, les bilans des sociétés reflètent une bonne situation financière et l'accès à des liquidités importantes aux fins de placement. Le marché immobilier américain semble donner des signes d'une reprise lente, mais constante, ce qui peut être de bon augure pour une reprise de la consommation et un

signe positif pour les marchés d'actions nord-américains. Une nouvelle accélération de la croissance en Chine et la stabilité de l'Europe devraient générer une demande plus stable des produits de base, ce qui peut être un facteur positif pour des marchés comme celui que représente l'indice composé S&P/TSX. Les titres à revenu fixe devraient continuer à générer un revenu de placement régulier et à fournir une certaine sécurité pendant les périodes d'incertitude. Toutefois, il semble improbable que les obligations présentent beaucoup de potentiel de gains en capital en 2013, les rendements pouvant revenir à la normale au cours de l'exercice. Bien que les risques liés à la couverture médiatique macroéconomique demeurent présents dans l'économie mondiale, le conseiller en valeurs du Portefeuille croit que l'année 2013 pourrait amener des rendements positifs pour les titres mondiaux, stimulés surtout par une reprise en cours aux États-Unis et par les perspectives positives des marchés émergents. Les menaces, du point de vue du conseiller en valeurs, portent essentiellement sur la crise de la dette européenne et la volatilité persistante, alors que les marchés réagissent à l'actualité géopolitique et aux négociations relatives au plafond d'endettement des États-Unis au premier trimestre.

Le 26 août 2011, lors d'un référendum en Colombie-Britannique, une majorité de votants s'est prononcée en faveur de l'abolition de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») dans cette province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a par suite annoncé qu'il éliminerait graduellement la TVH et qu'il rétablirait l'ancien régime de la taxe fédérale sur les produits et les services (« TPS ») et de la taxe de vente provinciale (« TVP ») en date du 1<sup>er</sup> avril 2013.

D'autre part, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé son intention d'harmoniser sa taxe de vente avec la TPS au taux combiné de 14 % qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

En outre, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il harmoniserait certains aspects de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») avec la TPS entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, sous réserve de certaines règles transitoires. Le fardeau fiscal global du Fonds pourrait augmenter par suite de cette harmonisation, car, entre autres raisons, les services financiers seront généralement exemptés de la TVQ plutôt que d'être détaxés, de sorte que la TVQ que le Fonds est tenu de payer, par exemple, sur les frais de gestion ou d'autres frais, ne sera plus remboursable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la TVQ est calculée à partir du prix de vente, compte non tenu de la TPS. Cependant, pour que le total des taxes à payer demeure le même, le taux de la TVQ sera augmenté à 9,975 %. Le taux combiné de TPS et de TVQ sera de 14,975 %.

### Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a de nouveau reporté la conversion obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cela ne s'applique que lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modification d'IFRS 10 *États financiers consolidés*, d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et d'IAS 27 *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement aucune incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales incidences qualitatives relevées au 31 décembre 2012 sont l'ajout d'un tableau des flux de trésorerie, le classement des instruments remboursables au gré du porteur, la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts futurs, le cas échéant, et les informations supplémentaires à fournir par voie de notes. L'évaluation actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

### Opérations entre apparentés

Nous assumons les fonctions de fiduciaire, de gestionnaire, d'agent comptable des registres et d'agent des transferts du Fonds lorsqu'il y a lieu. Le Fonds nous paie des frais de gestion qui peuvent varier selon chaque série de parts du Fonds. La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), société mère du gestionnaire, reçoit des honoraires pour ses services rendus au Fonds à

titre de dépositaire, qui comprennent des services d'administration et de garde et des services de tenue des registres des porteurs de parts.

Certains fonds détiennent des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. De tels fonds sous-jacents paient leurs propres frais et charges, qui s'ajoutent aux frais et aux charges payables par un fonds qui investit dans ces fonds sous-jacents. Un fonds n'est pas tenu de payer des frais de gestion si le paiement de ces frais peut raisonnablement être considéré comme étant un paiement double des frais payables par un fonds sous-jacent pour un même service.

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les opérations sur instruments dérivés. Nous ou nos sociétés affiliées pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent leurs parts contre des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et un découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, est le placeur principal de certaines séries de parts du Fonds et reçoit, à ce titre, des commissions de suivi de Gestion d'actifs Scotia. Les parts du Fonds sont également placées par l'intermédiaire de courtiers, y compris Scotia Capitaux Inc. (« SCI »), Valeurs mobilières DWM inc. (« DWM ») et Services financiers Dundee Inc. (« Dundee »), qui sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Scotia. SCI, DWM et Dundee, comme d'autres courtiers, reçoivent une commission de suivi du gestionnaire pour le placement de certaines séries de parts du Fonds. Les commissions de suivi sont payées par Gestion d'actifs Scotia au moyen des frais de gestion reçus du Fonds et sont calculées selon la valeur moyenne de l'actif détenu par chaque courtier.

Gestion d'actifs Scotia a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») qui, de façon indépendante et impartiale, examine toute question de conflits d'intérêts qui lui est soumise par Gestion d'actifs Scotia et, à cet égard, formule des recommandations ou, dans certains cas, donne des approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts du Fonds. Il est possible de consulter ce rapport sur le site Web des Fonds Scotia à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com). Les actionnaires peuvent également en obtenir un exemplaire sur demande et sans frais en communiquant avec Gestion d'actifs Scotia (voir la page de couverture).

Le gestionnaire et le Fonds se sont conformés aux instructions permanentes du CEI à l'égard d'au moins un des types d'opérations suivants :

- placement dans des titres d'un émetteur apparenté, y compris la Banque Scotia, ou détention de tels titres;
- opérations sur titres avec SCI ou des apparentés du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, qui agissent à titre de contrepartie;

- placement dans des titres d'un émetteur pendant la période, ou 60 jours suivant cette période, durant laquelle SCI, ou un apparenté du conseiller en valeurs, a agi comme preneur ferme dans la distribution de ces titres;
- achat ou vente de titres auprès d'un fonds de placement géré par nous ou à celui-ci (que l'on appelle « opérations entre fonds »).

Conformément aux exigences des instructions permanentes applicables, les décisions en matière de placement liées aux types d'opérations ci-dessus i) sont prises sans influence aucune de notre part ni de la part d'une entité qui nous est apparentée et sans tenir compte de tout facteur pertinent pour nous ou pour toute entité qui nous est apparentée, ii) représentent le jugement du conseiller en valeurs à l'abri de toute considération autre que les intérêts du Fonds, iii) sont conformes à nos politiques et iv) permettent de dégager un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec SCI ou d'autres maisons de courtage dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers apparentés »). Ces courtiers apparentés peuvent toucher des commissions ou des marges si ces opérations sont conclues selon des modalités comparables à celles applicables aux courtiers non apparentés.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats sur les cinq derniers exercices clos le 31 décembre, le cas échéant. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds.

### Actif net par part du Fonds<sup>1</sup>

#### Parts de série A

	2012	2011	2010	2009	2008
Actif net au début de l'exercice	\$ 10,06	10,04	9,57	8,78	10,16
<b>Augmentation (diminution) liée aux activités</b>					
Total des revenus	\$ 0,28	0,27	0,27	0,28	0,34
Total des charges	\$ (0,20)	(0,21)	(0,19)	(0,17)	(0,18)
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,12	0,24	-	(0,40)	(0,22)
Gains (pertes) non réalisés pour la période	\$ 0,13	(0,21)	0,44	1,19	(1,15)
<b>Augmentation (diminution) totale liée aux activités<sup>2</sup></b>	\$ 0,33	0,09	0,52	0,90	(1,21)
<b>Distributions :</b>					
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ 0,00	(0,01)	(0,02)	(0,04)	(0,08)
Dividendes	\$ (0,07)	(0,06)	(0,06)	(0,08)	(0,09)
Gains en capital	\$ -	-	-	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>3</sup></b>	\$ (0,07)	(0,07)	(0,08)	(0,12)	(0,17)
<b>Actif net à la fin de l'exercice<sup>4</sup></b>	\$ 10,32	10,06	10,04	9,57	8,78

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des parts du Fonds. Cet écart est dû aux exigences des

principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR, et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative pour l'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique *Ratios et données supplémentaires*.

- <sup>2</sup> L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- <sup>3</sup> Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.
- <sup>4</sup> L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

## Ratios et données supplémentaires

### Parts de série A

	2012	2011	2010	2009	2008
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	\$ 19 160	23 202	33 044	42 096	41 380
Nombre de parts en circulation (en milliers) <sup>1</sup>	1 857	2 307	3 290	4 400	4 714
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	% 1,99	2,13	1,98	1,92	1,85
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge <sup>2</sup>	% 1,99	2,13	1,99	1,92	1,88
Ratio des frais d'opérations <sup>3</sup>	% 0,03	0,05	0,04	0,09	0,07
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	% 3,32	10,82	16,89	33,60	25,69
Valeur liquidative par part	\$ 10,32	10,06	10,04	9,57	8,78

<sup>1</sup> Données au 31 décembre de l'exercice indiqué.

<sup>2</sup> Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

<sup>4</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

### Frais de gestion

Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne et sont cumulés quotidiennement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds et nous permettent d'obtenir une analyse des placements, de formuler des recommandations et de prendre des décisions de placement pour le Fonds, de conclure des ententes de courtage en vue de l'achat ou de la vente de titres en portefeuille et de fournir ou de coordonner la prestation d'autres services. La répartition des services reçus en contrepartie de frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

Série A	Répartition des services		
	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération versée aux courtiers (%)	Autres* (%)
	1,60	47,01	52,99

\* Tous les frais de gestion, de conseil en placement, d'administration générale, les honoraires de fiduciaire, ainsi que les bénéfices réalisés.

## Rendement passé

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si les parts du Fonds ne sont pas détenues dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de parts.

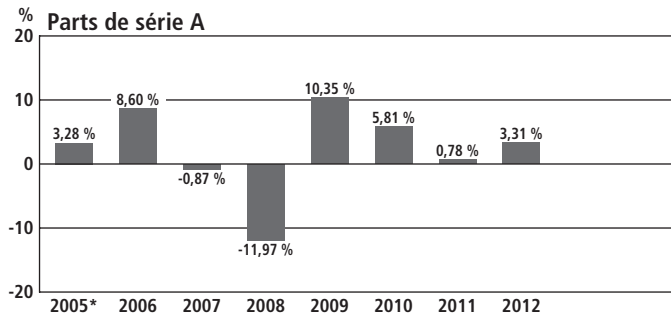
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement annuel du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre, d'un placement effectué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



\* du 20 juin au 31 déc.

## Rendements annuels composés

Le tableau suivant présente une comparaison du rendement annuel composé du Fonds avec celui de l'indice général, l'indice obligataire universel DEX, et celui d'un indice mixte constitué à 15 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX, à 52 % de l'indice obligataire universel DEX, à 22 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement global) et à 11 % de l'indice MSCI Monde (en dollars canadiens), pour les périodes indiquées closes le 31 décembre 2012.

		1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement <sup>1</sup>
Parts de série A	%	3,31	3,28	1,37	–	2,34
Indice mixte	%	5,33	5,51	4,01	–	4,97
Indice obligataire universel DEX	%	3,60	6,65	6,35	–	5,54

<sup>1</sup> Date d'établissement des parts de série A : 20 juin 2005

L'indice composé S&P/TSX (rendement global) est un indice de rendement global qui suit le rendement des actions de quelques-unes des sociétés les plus importantes et comptant le plus grand

nombre d'actionnaires qui sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

L'indice obligataire universel DEX est une mesure générale du rendement global des obligations canadiennes dont la durée à l'échéance est d'au moins un an. Il comprend environ 900 obligations fédérales, provinciales, municipales et obligations de sociétés du Canada assorties d'une note d'au moins BBB.

L'indice MSCI Monde est un indice constitué d'environ 1 600 sociétés inscrites à la cote d'une bourse dans les 23 pays qui composent les indices nationaux MSCI.

L'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX est un indice de rendement global qui mesure le rendement du bon du Trésor à trois mois courant, passant au nouveau bon du Trésor à chaque date de règlement.

La composition de l'indice mixte sera modifiée graduellement à mesure que le Fonds modifiera la répartition de son actif, préférant les fonds de revenu et les fonds de quasi-liquidités aux fonds d'actions à l'approche de sa date cible.

Voir la rubrique *Résultats* pour une analyse du rendement du Fonds comparativement à l'indice général.

## Aperçu du portefeuille

Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. Vous pouvez obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant au 1 800 268-9269 ou en consultant le site Web [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com).

## Répartition de l'actif<sup>1</sup>

	% de la valeur liquidative <sup>2</sup>
Fonds à revenu fixe	51,9
Fonds d'actions canadiennes	22,9
Fonds de quasi-liquidités	12,8
Fonds d'actions étrangères	11,7

<sup>1</sup> L'actif du Fonds est constitué à 0,7 % de trésorerie et d'autres actifs et passifs.

<sup>2</sup> Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

**Principales positions**

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien, série I	22,6
Fonds Scotia de revenu canadien, série I	20,7
Fonds Scotia du marché monétaire, série I	12,8
Fonds Scotia indiciel canadien, série I	9,9
Fonds Scotia de dividendes canadiens, série I	8,9
Fonds Scotia d'obligations mondiales, série I	8,6
Fonds Scotia indiciel international, série I	4,0
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre, série I	3,0
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur, série I	2,2
Fonds Scotia potentiel mondial, série I	2,2
Fonds Scotia indiciel américain, série I	2,1
Fonds Scotia de potentiel américain, série I	1,1
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation, série I	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8
<b>Valeur liquidative totale (en milliers)</b>	<b>19 160\$</b>

<sup>1</sup> Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres renseignements concernant les fonds sous-jacents en visitant [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

® Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. (membre participant du Fonds canadien de protection des épargnants). GCIC ltée est le sous-conseiller en valeurs du Fonds. Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc., Scotia Capitaux Inc. et GCIC ltée sont des entités distinctes, mais en toute propriété, de La Banque de Nouvelle-Écosse.

